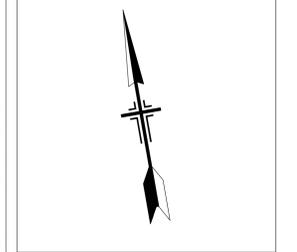


Bassin P-BE-63

TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES
(Critères hydrologiques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Bassin global		
		A	B	C
Classification du cours d'eau	(n. a.)	Primaire (Emission)	Secondaire et secondaire 1er ordre	Secondaire et secondaire 2e ordre
En amont de	(n. a.)	P-BE-71	—	A
En aval de	(n. a.)	P-BE-57B, B et C	—	—
Zone	(n. a.)	Péri-urbaine et urbaine	Péri-urbaine @ Urbaine	Péri-urbaine @ Urbaine
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sogre)	(n. a.)	Ruisseau Lachance #28	Ruisseau du parc de la rue Nancy #30	Péri-urbaine @ Urbaine
		Milieu humide de la rue des Noisetiers #29	Milieu humide du coin #31	—
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	15 et 9	11 et 13	—
	Qualité du milieu humide	Élevée et Faible	Moyenne et élevée	—
Superficie drainante du bassin A	m ²	4,869,159	223,486	69,468
Longueur du cours d'eau principal L	m	6541	920	332
Indice de forme (Sans unité)	(n. a.)	0.11	0.26	0.63
Densité de drainage $Dd = ZL / A$	m/m ²	0.001600	0.004117	0.004779
Pente moyenne du bassin	m/km	21.8	29.0	11.0
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	rectangulaire	en treillis	linéaire
Débit récurrence 2 ans	l/s	1256.0	106.6	102.9
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (6)	(n. a.)	0.42	0.41
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (6)	(n. a.)	—	—
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (6)	(n. a.)	0.15	0.09
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (6)	(n. a.)	—	—
Importance relative globale	Pointage (10)	(n. a.)	0.57	0.50
Protection	(n. a.)	OUI	OUI	OUI



NOTE:
LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN VERSANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉSTIME L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCÉDURE INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INTÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANTS.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCÈPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE, LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
 - ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
 - SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITTORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - MH MILIEU HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
 - REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
 - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 - POINTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MODÈP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
No.	RÉVISION	DATE

<input type="checkbox"/>	TEL QUE CONSTRUIT	
<input type="checkbox"/>	CONSTRUCTION	
<input type="checkbox"/>	SOUSSION	
<input type="checkbox"/>	PERMIS	
<input type="checkbox"/>	APPROBATION	
<input type="checkbox"/>	PRELIMINAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/>	ÉMIS POUR	DATE

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.

100, RUE DE LA SÉCURITÉ, SUITE 100, SAINT-JÉRÔME, QUÉBEC H5M 1S2

TEL: (514) 381-4201 FAX: (514) 381-4017
 100, RUE DE LA SÉCURITÉ, SUITE 100, SAINT-JÉRÔME, QUÉBEC H5M 1S2

PROJET: **PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU**

CLIENT: **VILLE DE SAINT-JÉRÔME**

TITRE: **BASSIN P-BE-63**

DISCIPLINE: **GÉNIE CIVIL**

PRÉPARÉ PAR: **V. FAUCHER** VÉRIFIÉ PAR: **F. ROCHETTE, ing.** DATE: **SEPT. 2005**

ÉCHELLE: **1:2000** DOSSIER: **M7416-00**

No. DESSIN: **7 DE 23** REV.: **5**